

*Initiatives ministérielles*

travail de A jusqu'à Z et, comme je vous l'ai déjà dit, ceci était reconnu par une délégation expresse successive au ministre par les différents premiers ministres, et c'est à mon avis reconnu par cet amendement dans la loi pour la première fois. Alors, c'est une question de fait et donc, celui qui va chercher les ingrédients, celui qui les fait cuire et celui qui les sert, on peut bien l'appeler le chef ou non, mais cela ressemble pas mal au chef.»

Cependant, il semblerait qu'il y ait plusieurs chefs, car M. Von Finckenstein, sous-ministre à Industrie Canada, faisait entendre tout un autre son de cloche au Comité permanent de l'industrie. Il alléguait ce qui suit: «Avant la fusion, le droit d'auteur relevait du ministère des Communications et de celui de la Consommation et des Corporations, tout comme les autres droits de propriété intellectuelle, qu'il s'agisse des brevets, des marques de commerce ou du droit d'auteur. Toute cette division fait maintenant partie du ministère de l'Industrie. Elle n'a pas été modifiée ni tronquée. Les personnes qui s'occupent du droit d'auteur sont les mêmes que celles qui s'en occupaient lorsqu'elles faisaient partie du ministère de la Consommation et des Corporations. Quant à leur responsabilité, qui est l'élaboration de la politique en cette matière, c'est bien le ministre de l'Industrie qui est responsable de cette loi et qui proposera des modifications, mais il est évident que cette politique est arrêtée au niveau du Conseil des ministres et que le ministre du Patrimoine canadien, par exemple, sera présent, pour exprimer le point de vue entendu du monde de la culture.» Voilà les propos de M. Von Finckenstein.

Par conséquent, c'est le fouillis total: le ministère du *tutti frutti*, comme ma collègue de Rimouski—Témiscouata l'appelle. Les fonctionnaires ne savent même pas qui dirige réellement les destinées de la Loi sur le droit d'auteur.

Le gouvernement entretient la chimère et la confusion en laissant croire que le ministère du Patrimoine exerce le leadership en matière de droit d'auteur, alors que le véritable pouvoir demeure bien ancré dans le ministère de l'Industrie.

• (1320)

Il faut noter que l'impasse dans laquelle stagnent les révisions de la Loi sur les droits d'auteur a été en partie créée par le conflit entre deux idéologies, soit la protection du créateur d'une part, et la protection du consommateur d'autre part. Ce ne sont pas les artistes-interprètes, les créateurs ou les titulaires de droits qui profitent de cette division, mais plutôt ceux dont les préoccupations n'ont rien à voir avec le développement culturel, les valeurs et l'identité.

En outre, il est totalement inadmissible et invraisemblable que la Loi sur le droit d'auteur qui protège les droits économiques et moraux des créateurs et détenteurs de droits, soit sous la responsabilité du ministère de l'Industrie. Il est insensé que le droit d'auteur soit considéré au même titre que les marques de commerce, les brevets, les dessins industriels et topographies de circuits intégrés, comme le prévoit l'article 4(1)*h* du projet de loi C-46.

Certains députés de cette Chambre errent lorsqu'ils proposent que le droit d'auteur soit concédé exclusivement au ministère de l'Industrie. En effet, la gravité d'une telle décision compromettrait grandement la créativité culturelle au Québec et au Canada. Certes, le secteur culturel est une industrie, en ce qu'il génère une activité économique importante, mais ce n'est nullement une industrie qui se compare aux autres.

L'essor du développement culturel repose sur la Loi sur le droit d'auteur qui permet aux artistes d'être associés à la vie économique de leurs oeuvres. Par conséquent, la persistance de l'immobilisme actuel pourrait causer de sérieux dommages à une industrie culturelle si importante à nos yeux. Le gouvernement débloque des fonds astronomiques pour défendre et promouvoir l'identité canadienne. Ne serait-il pas grandement temps que ce même gouvernement reconnaisse tout d'abord les cultures qui en font partie et qui en forment les assises et ensuite, qu'il respecte les artistes qui façonnent lesdites cultures?

L'inaction gouvernementale, dans ce dossier, est d'autant plus incompréhensible que le Parti libéral a souvent insisté sur le fait que la culture, même si elle est génératrice d'une activité économique, ne peut pas être considérée comme les autres industries. Qui plus est, ce même parti s'engageait aussi, dans son livre rouge, à favoriser la production, la commercialisation et la distribution pour encourager la diffusion des livres, films et enregistrements sonores canadiens sur le marché national, à étudier la possibilité d'aménager des crédits d'impôt à l'investissement pour stimuler la production de ces oeuvres et à regarder des mécanismes d'étalement des revenus en faveur des artistes canadiens dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les cultures québécoise et canadienne, ainsi que nos artistes, attendent toujours.

Par ailleurs, en réponse à un questionnaire de la Conférence canadienne des arts, le Parti libéral s'engageait, au cours de la dernière campagne électorale, à réviser la Loi sur le droit d'auteur et à veiller «par-dessus tout à ce que les auteurs récoltent les justes fruits de leur travail, tout en facilitant l'accès au matériel protégé par les droits d'auteur.» Il affirmait comprendre l'importance des droits d'auteur. Il s'engageait à réaménager l'organisation administrative et à réviser la décision des conservateurs qui avaient partagé la compétence en cette matière dans deux ministères. Encore une fois, nos artistes attendent!

Ces éléments, combinés à l'amendement retardataire du ministre Dupuy, lors de sa comparution au comité concernant les droits des artistes, nous démontrent un manque d'intérêt et un manque de respect flagrant envers les cultures et les artistes québécois et canadiens. J'aimerais illustrer cette attitude irrespectueuse des représentants libéraux au sein du comité. J'ai déjà relaté le dépôt de dernière minute de l'amendement du ministre du Patrimoine.

Commentant ce dépôt et agissant ainsi en fidèle députée libérale, une des membres du comité a déclaré que tout le monde dans la salle avait applaudi spontanément au geste du ministre. Que non, madame la Présidente! Les députés des autres partis n'ont pas applaudi. Les représentants des artistes n'ont pas applaudi non plus, surtout que cette même députée venait de caractériser leurs demandes fort légitimes de comparaître devant le comité de